



Plan 5000 Equipements Génération 2024 Mise en œuvre

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence	<input checked="" type="checkbox"/> Clubs et Territoires
	<input type="checkbox"/> Administration et Finances	<input type="checkbox"/> Pratiques Fédérales
	<input type="checkbox"/> Haut Niveau	<input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles
	<input type="checkbox"/> Formation & Emploi	<input type="checkbox"/> 3x3
	<input type="checkbox"/> Marque	
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs
	<input type="checkbox"/> Ligues	<input checked="" type="checkbox"/> CTS
	<input type="checkbox"/> Ligues et Comités	
Nombre de pièces jointes : 2		
<input checked="" type="checkbox"/> Information		
<input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

N-Réf. :

- Note du 23 février 2024 relative au déploiement du programme PEP5000-Génération 2024

Synthèse : L'Etat via l'Agence Nationale du Sport poursuit sa politique de soutien à la création d'équipements sportifs de proximité jusqu'en 2026. Le plan s'appelle désormais PEP5000 Génération 2024 et la principale évolution réside dans l'orientation du dispositif vers les établissements scolaires et universitaires de manière très volontariste. Le volet 2023, reconduit en 2024, sur la rénovation des cours d'école doit nous inciter à plus utiliser cette orientation.

Mots clés : équipements, terrain, subvention, agence

L'Agence Nationale du Sport vient de communiquer les modalités de mise en œuvre du Plan Equipements de Proximité (PEP5000) prolongé sur les années 2024 à 2026. Nous avons pu présenter lors du rendez-vous avec les ligues et les comités du lundi 19 février 2024 les principaux contours de ce dispositif.

Vous trouverez en pièce jointe les éléments présentés à cette occasion, vous permettant ainsi aussi de relayer l'information localement.

Nous rappelons que ce dispositif constitue une opportunité formidable pour soutenir le développement de nos pratiques. L'image positive véhiculée par le basket auprès des collectivités doit nous engager à poursuivre l'effort fait sur la création de play-ground ; certains territoires, comme présenté lors des réunions des Commissions Départementales Equipements, disposent encore de capacité à déployer ce plan.

Par ailleurs, au regard du ciblage fait sur le monde scolaire et de la vitalité de nos opérations en la matière, notre discipline dispose à nouveau d'atouts indéniables pour accentuer son effort dans ce dispositif.

1°) Le PLAN PEP 5000 – GENERATION 2024

Il convient de retenir que ce plan agrège désormais dans une seule note de cadrage 3 dispositifs existant les années précédentes. Le focus est ainsi mis – outre la reconduction des aides aux équipements de proximité – sur les crédits pour la rénovation des cours d'écoles et les crédits pour des équipements structurants.



L'ambition de l'Agence nationale du Sport étant de créer, rénover ou aménager 3000 équipements sportifs de proximité, 1500 cours d'écoles et 500 équipements structurants à travers tout le territoire.

Cependant, **une priorité sera donnée aux territoires carencés urbains et ruraux** afin de réduire les inégalités territoriales, et 1/3 des équipements financés dans chaque région devra être situé dans ou à proximité de Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV).

Une convention d'animation devra être signée par le porteur de projet et les utilisateurs de l'équipement, avec à minima, une association sportive.

2°) LA DECLINAISON PAR LA FFBB

Les prescriptions techniques du plan INFRA seront prochainement actualisées pour prendre en compte les orientations des écoles. Pour autant, et à ce stade, il convient compte tenu de l'échéancier probablement très court et de la politique de l'Agence Nationale du Sport d'étudier les dossiers au fil de l'eau et de pousser encore plus sur le premier trimestre (au maximum semestre) les dossiers basket :

- Création de play-grounds, désignés ou non
- Installation de panneaux de basket dans les écoles.

La connaissance de ces projets par la FFBB permettra un relais et soutien vis-à-vis de l'Agence Nationale du Sport d'une part et du réseau des DRAJES/SDJES d'autre part.

Il convient également de systématiser la signature de la convention d'animation avec un club affilié et lui donner, comme préconisé par la fédération, une échéance lointaine (juin 2028).

3°) L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FFBB

La mission INFRA poursuit l'accompagnement des porteurs de projets et l'information générale autour du dispositif. Nous vous rappelons ci-dessous les documents à votre disposition :

- [Guide Terre de Basket](#), co-construit avec l'ANDES. Ce guide vous permet de faire connaître la stratégie fédérale pour les collectivités et les clubs, de nouer une relation durable localement et d'identifier les opportunités d'animation des équipements par le club affilié.
- [Fiche Pratique Création d'un Playground](#) afin de faire connaître les opportunités que représentent un tel projet.
- La finalisation d'une convention d'animation Playground, permettant d'encadrer et de pérenniser les activités sur le dit terrain à échéance juin 2028
- Le Cahier des prescriptions techniques en cours de refonte
- La plaquette de nos partenaires techniques jointe à la présente note.

Par ailleurs, la fédération :

- Réunira en visio l'ensemble des porteurs de projets connus au niveau national pour présenter les orientations fédérales sur le dispositif PEP 5000-Génération 2024

- Activera les réseaux des élus et directeurs des collectivités pour relayer nos priorités.

La commission fédérale Collectivités Locales et Infra, présidée par Stéphane KROEMER, et les personnels du service territoires seront vos correspondants sur le dossier.

Contact : Mission Infra

e-mail : infra@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Margaux AUBAILLY Responsable Service Territoires	Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur du Pôle Clubs et Territoires	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2024-02-23 NOTE LR CD CLUBS 4 - PCT Plan 5000 Equipements Génération 2024 - VFIN	